Province de Québec Municipalité de Saint –Samuel Mardi 10 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 10 décembre 2019 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Léo Gauthier, Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2019-12-133 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-12-134 Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2019.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 novembre 2019, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-12-135 Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, secondé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 125 032.88\$, dont 5416.44\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2019-12-136 Renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ.

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose de renouveler la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-137 <u>MRC D'Arthabaska – quotes-parts 2020.</u>

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose d'accepter la quote-part de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-12-138 Renouvellement à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

La conseillère madame Claudia Doucet propose de renouveler l'adhésion 2020 de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM), une association des élus de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-12-139 Renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose que l'adhésion avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et le renouvellement de l'assurance responsabilité et cautionnement pour la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité soient renouvelés pour l'année 2020.

2019-12-140 Renouvellement au portail Québec MUNICIPAL.

La conseillère madame Claudia Doucet propose que l'adhésion au portail Québec municipal soit renouvelée pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-141 Contribution annuelle au Réseau BIBLIO-CQLM.

La conseillère madame Sandra Lampron propose de renouveler la contribution annuelle 2020 avec le Réseau Biblio et les frais informatiques

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-142 Renouvellement contrat de service et intranet avec Infotech.

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose de renouveler le contrat de service avec Infotech pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-143 <u>Transport adapté Rouli bus – contribution municipale.</u>

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose que la Municipalité de Saint-Samuel adhère à Rouli-Bus - Transport adapté pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-144 Indexation des salaires des élus et employés— année 2020.

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose une augmentation pour l'année 2020 de 3% aux élus afin de compenser pour l'abolition du programme fédéral et de 2% aux employés municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2019-12-145 <u>Mandater un ingénieur pour la conformité de l'eau potable.</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un avis de non-conformité provenant du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatique concernant le réseau de production et de distribution d'eau potable de la Garderie et des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il est important de régulariser la situation;

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron, d'autoriser la directrice générale à demander des cotations pour mandater une firme d'ingénierie afin de valider la conformité des installations.

2019-12-146 <u>Demande de dérogation mineure au 791, 15e Rang.</u>

La demande a pour but de régulariser l'implantation de la remise existante pour le 791, 15° Rang à Saint-Samuel (lot 5 670 979).

Considérant que la demande consiste à régulariser l'empiètement de la remise existante en cour latérale.

Considérant que l'implantation d'une remise en cour latérale est dérogatoire au règlement de zonage en vigueur.

Considérant qu'un permis a été obtenu afin de construire la remise et que les travaux ont été faits dans une impression de conformité.

Considérant que la remise est localisée à une distance de 15.03 mètres de la rue des Mélèzes.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme « CCU » recommande de régulariser la situation en permettant que la remise existante empiète en cour latérale.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Claudia Doucet appuyé par monsieur Léo Gauthier d'accepter la demande de dérogation mineure.

2019-12-147 <u>Demande de dérogation mineure au 142, rue de l'Église.</u>

La demande a pour but de régulariser l'emplacement du muret existant pour le 142, rue de l'Église à Saint-Samuel (lot 5 445 948).

Considérant que la demande consiste à régulariser l'emplacement du muret existant en cour avant qui est implanté à une distance de zéro mètre de la ligne d'emprise de la voie publique.

Considérant que le règlement de zonage en vigueur mentionne qu'un muret doit être localisé à une distance de 1 mètre de la ligne d'emprise de la voie publique.

Considérant que le muret à une hauteur d'environ 11 pouces.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme « CCU » recommande de régulariser la situation en permettant que le muret soit localisé à une distance de zéro mètre de la ligne d'emprise de voie publique à la condition suivante :

Les propriétaires doivent s'engager par écrit qui ne tiendront pas responsable la municipalité dans le cas d'un possible bris du muret lors des opérations de déneigement.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Sandra Lampron appuyé par madame Claudia Doucet d'accepter la demande de dérogation mineure.

2019-12-148 Demande d'abolition des frais de livre en retard.

Il est proposé par la conseillère madame Sandra Lampron, appuyé par madame Claudia Doucet d'abolir les frais pour les livres en retard à la bibliothèque municipale.

Ouvertures de poste afin de combler les 2 postes vacants pour le Comité Consultatif d'Urbanisme.

Les membres du conseil ont été informés qu'à la suite de la perte de 2 personnes siégeant sur le Comité Consultatif d'Urbanisme deux postes sont à combler. Les élus sont à la recherche de candidats afin de combler ces postes vacants.

2019-12-149 <u>Demande de financement – paniers de Noël – Guylaine Leblanc.</u>

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny que le conseil autorise un montant de 100\$ pour la confection de paniers de Noël aux familles dans le besoin à Saint-Samuel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-150 <u>Demande de financement – concours photographie – Stéphanie Roy.</u>

Il est proposé par madame Sandra Lampron que le conseil autorise un montant de 60\$ pour un concours de photographie à Saint-Samuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Période de questions.

Une citoyenne présente demande s'il existe un programme de subvention pour les couches lavables. Un suivi sera fait.

Affaires nouvelles.

Madame Claudia Doucet nous informe que la subvention pour les jardins a été refusée. Monsieur Léo Gauthier nous informe qu'il est à la recherche d'une génératrice.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère madame Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 40. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Camille Desmarais, Maire Sarah Richard, Secrétaire de la séance